

FICHE DE REMARQUES DE VISITE D'INSPECTION

Cette fiche n'a pas vocation à être publiée sur l'Internet de la DRIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Entreprise : Lafage Unimat Lieu : Leysseus Lavallois Date de l'inspection : 8/3/2006

L'EXPLOITANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES REMARQUES CONSTATEES PAR L'INSPECTEUR

SIGNATURE

DU REPRESENTANT

DE L'EXPLOITANT:

SIGNATURE

DE L'INSPECTEUR:

Remarques de l'inspecteur, issues de la visite d'inspection:

Le plan de surveillance doit être complété par :

- l' A.P. d'autorisation
- le montant de l'allocation de quotas alloué
- la catégorie de l'installation
- la référence du plan et la date d'édition.
- le facteur d'oxydation pour la partie "Combustion"
- la validation de la méthode interne d'analyse par un laboratoire externe. 2/ann
- lister les sources hors PMAA

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)

Notre plan de surveillance va être révisé afin de prendre en compte l'ensemble des remarques formulées.

Cette révision sera pilotée par notre Direction de l'Animation Technique, en central, afin d'intégrer les remarques également formulées lors des inspections réalisées par vos homologues de la DRIRE sur nos sites de Frangey et Cruas.

Nous nous engageons à réaliser ces modifications pour le 31 mai 2006.